



Publicité

[Home](#) > [Parthenay](#)

Gâtine : la préservation et la valorisation de la forêt, pilier du projet de Parc naturel régional

ABONNÉS

Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Les signataires, ici autour de la préfète des Deux-Sèvres, Emmanuelle Dubée (en bas, 2e au centre), étaient réunis mercredi 15 mai à la salle des fêtes de La Ferrière-en-Parthenay.

© (Photo NR)

Par Maxime CHATAIGNER
Publié le 15/05/2024 à 21:21
mis à jour le 16/05/2024 à 16:54

Mercredi 15 mai 2024, en soirée, à La Ferrière-en-Parthenay, le Pays de Gâtine a signé sa première charte forestière de territoire, bâtie sur quatre axes et pilier de son projet de Parc naturel régional (PNR), avec une concrétisation espérée en 2026.

Avec 11 % de son territoire boisé, soit 19.612 hectares, dont 97 % sont privés, la Gâtine recense 35 % des surfaces forestières des Deux-Sèvres. Et, pourtant, la terre du milieu « *est trop souvent réduite à son paysage bocager* », a estimé mercredi 15 mai 2024 Guillaume Clément, maire de La Ferrière-en-Parthenay. En soirée, dans la salle des fêtes de sa commune, c'est avec sa casquette d'élu au Pays de Gâtine qu'il a pris le micro à l'occasion de la signature (1) de la première charte forestière de territoire, document phare du projet de Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine et dont il est le référent.

« La Gâtine est trop souvent réduite à son paysage bocager »

Pendant deux ans, Anthony Guiot, chargé de mission au Pays de Gâtine, a donc mené ce vaste projet et identifié « *les problématiques autour de la forêt sur le territoire : la pression du gibier, le changement climatique, le fort morcellement de la propriété forestière ou encore la méconnaissance du public sur la gestion forestière* », liste-t-il. Les difficultés de recrutement des entreprises de la filière bois sont aussi avancées.

Son travail, porté avec le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et dans une coconstruction saluée par l'ensemble des signataires, a fait naître cette charte, bâtie sur quatre axes : « *La gestion durable des forêts, l'intégration des risques naturels et le changement climatique dans la gestion du patrimoine forestier, le développement et la valorisation de la filière forêt-bois et la préservation des espaces pour l'accueil des publics* », prolonge Guillaume Clément. Seize actions structurent ce programme étendu sur cinq ans. La charte forestière, qui a mobilisé 83.700 €, dont 76.500 € financés par la Région et l'Europe, intégrera la charte globale du PNR, à l'instar des actions de préfiguration menées sur les paysages, les haies, la gastronomie et **le patrimoine immatériel** et avec la création d'un **Atlas de la biodiversité**.

« Ce n'est qu'un début »

Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine, avoue que, si le projet de PNR a été enclenché dès 2016 avec une concrétisation toujours espérée en 2026, « *cette charte forestière a été lancée tardivement à la suite de la visite et aux recommandations des rapporteurs* » du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF). Ces derniers seront de nouveau présents en Gâtine du mardi 21 au jeudi 23 mai pour une nouvelle évaluation des avancées du projet de PNR, notamment à la suite de la validation, en octobre 2023, de la première version de la charte – « *cousue main car c'est dans notre ADN en Gâtine de travailler ensemble* », sourit Didier Gaillard. « *Cette charte forestière, ce n'est que le début : après la labellisation du PNR, nous rentrerons dans l'accompagnement*, assure-t-il. Il y aura notamment beaucoup de travail à faire sur les biens sans maître. »

La préfète des Deux-Sèvres, Emmanuelle Dubée, a « *renouvelé son soutien au projet de Parc naturel régional* » en Gâtine. Avant de rappeler que les Deux-Sèvres font partie des cinq départements les moins boisés de France avec la Manche, la Vendée, la Mayenne et le Pas-de-Calais. « *Cette rareté fait qu'il est important d'avoir cette charte et d'apporter une attention particulière aux forêts* », a-t-elle conclu.

(1) Les neuf signataires sont le Pays de Gâtine, l'État, le Département, le Centre national de la propriété foncière (CNPF) en Nouvelle-Aquitaine, l'Office national des forêts (ONF), le Groupement de développement forestier (GDF) 79, Deux-Sèvres nature environnement, Fibois Nouvelle-Aquitaine et la Fédération départementale des chasseurs.
> À LIRE AUSSI. Deux-Sèvres : dans le parc du Porteau, la transmission par nature et un nouveau départ

Les sujets associés

[DEUX-SÈVRES](#)

[PARTHENAY](#)

[ENVIRONNEMENT](#)

[PATRIMOINE](#)

[ÉCONOMIE](#)

[A LA UNE LOCAL](#)



Maxime CHATAIGNER
Journaliste



[Ses derniers articles](#)

SUR LE MÊME SUJET

- > **ABONNÉS** [Deux-Sèvres : dans le parc du Porteau, la transmission par nature et un nouveau départ](#) (24/03/2024)
- > **ABONNÉS** [Projet de PNR de Gâtine poitevine : convention](#)